

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire - Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	SUE Hélène
BAULIEU Matthieu	FUMEY Françoise	SUE Julien
BELOT François	JEANGUYOT Florence (arrivée en retard, n'a pas pris part au vote des délibérations)	TERRAZ-LADERRIERE Fanny
BINDA Gilles (arrivé en retard, n'a pas pris part au vote des délibérations)	JEANNOT Laurence	VARCHON Daniel
BOUCHEY Martine	RICLOUX Benoît	
Etaient absents excusés		
CUSINATO Françoise a donné procuration à FUMEY Françoise		
GHARBI Stéphanie a donné procuration à BELOT François		
VUILLEMIN Emmanuel a donné procuration à TERRAZ-LADERRIERE Fanny		
MEGUENNI-TANI Hassem	MOULIN Cyril	

Ouverture de la séance à 20 h 00.

01 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance

Après en avoir pris connaissance, les Conseillers Municipaux valident le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 Novembre dernier, et désigne comme secrétaire pour la séance de ce jour, Monsieur Daniel VARCHON.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Inventaire communal – reprise de matériels divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

02 – Bail à ferme – Chemin rural « aux Fournées »

Le 7 Novembre 2017, la commune a signé avec le GAEC de FONTAGNEAUX, un bail pour le chemin rural situé aux Fournées.

Ce bail arrive à son terme le 31 Décembre 2025.

Madame Le Maire propose de renouveler ce bail avec le GAEC de FONTAGNEAUX, aux conditions suivantes.

- Début de la location : 1^{er} Janvier 2026
- Surface louée : 390 m x 3 m
- Montant de la location : 14 € 32
- Durée de la location : 9 ans
- Actualisation : annuelle selon le taux d'évolution fixé par arrêté préfectoral

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de louer le chemin rural situé aux Fournées aux conditions définies ci-dessus, et autorise Madame Le Maire à signer le bail nécessaire à cette location.

Matthieu BAULIEU, concerné par ce bail, ne prend part au vote.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

03 – Licence IV – Mise à disposition

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une licence IV débit de boissons. Elle informe le conseil que François VERAIN BRUOT, membre de l'Association Loisirs Evasion a demandé une mise à disposition de cette licence IV débit de boissons, pour l'ouverture d'un bar associatif et précise qu'un responsable sera nommé par l'ALE pour suivre une formation lui permettant d'exploiter un débit de boissons.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition gracieusement la licence IV débit de boissons, afin de soutenir cette initiative qui a pour but de favoriser le lien social et intergénérationnel.

Madame le Maire propose la rédaction d'une convention de mise à disposition du débit de boissons, d'une durée d'un an, renouvelable tacitement par période d'un an à défaut de demande de résiliation faite par l'une ou l'autre des parties.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable à la demande de Monsieur François VERAIN BRUOT, membre de l'Association Loisirs Evasion,
- Dit que la location de la licence débit de boissons catégorie IV sera contractée aux conditions suivantes discutées préalablement avec l'ALE :
 - Mise à disposition à titre gracieux d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026, renouvelable tacitement par période d'un an,
 - Utilisation mensuelle de la salle Saint-Martin, pour la mise en place d'un café associatif. (Par exemple : un vendredi par mois de 16 h à minuit)
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition pour la licence IV débit de boissons avec l'ALE, ainsi que tout document utile au règlement de ce dossier.

Il est dit que la convention de mise à disposition du débit de boissons sera annexée à la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

04 – Reprise de matériels divers

Au 31 décembre 2017, les biens détaillés ci-dessous ont été sortis de l'inventaire du budget assainissement, et à ce jour, ils n'ont pas été repris par la commune.

N° Inventaire	Immobilisation	Acquisition		Valeur nette au 31/12/2017
		Date	Valeur	
MAT 1	Hydropulse	28/03/2002	4 131.38 €	- €
	Tracteur tondeuse	27/05/2003	14 112.80 €	- €
	Fil pour débroussailleuse	12/05/2005	13.40 €	- €
	Débroussailleuse	12/05/2005	800.00 €	- €
	Bac ramassage herbe	27/05/2005	4 066.40 €	- €
	TOTAL MAT 1			23 123.98 €
MAT 2	Remorque daxara 238 f	08/07/2004	1 518.92 €	- €
MATVOI1	Renault Kangoo VU 2s	09/05/2012	14 481.62 €	- €

Afin que la commune puisse effectuer une reprise de ces biens sur le budget communal, le Conseil Municipal doit délibérer.

Ainsi, après exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la reprise de tous ces biens.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

Informations diverses et dates à retenir

Arrivée de Florence JEANGUYOT et de Gilles BINDA

○ Grand Besançon Métropole

- Conférence des Maires – jeudi 6 novembre RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal) : ont été présentés les derniers ajustements et observations issus de l'enquête publique. Le nouveau règlement entrera en vigueur après transmission au contrôle de légalité. Il s'appliquera immédiatement aux nouveaux dispositifs de publicités, préenseignes et enseignes et dans un délai de 2 ans pour les publicités et préenseignes existantes et de 6 ans pour les enseignes existantes.

- Comités de secteur ouest :

- Mercredi 5 novembre – assainissement, eau potable : L'harmonisation des tarifs sera réalisée en 2026. Pour notre commune, le tarif au m³ passera de 1,55 € à 1,66 € mais l'abonnement passera de 12 € à 10 €. Les élus ont pu prendre connaissance d'un bilan des travaux, de ceux qui sont prévus pour 2026 ainsi que du travail qui est engagé en liaison avec le SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon) pour améliorer sans cesse la qualité de l'eau potable. Les analyses sur les polluants éternels sont complexes et à ce jour, il est très difficile de tous les identifier (des milliers...) et de les traiter. Toutefois, l'eau distribuée est bien en dessous des normes de l'ANSES. Pour Pelousey, les travaux ont principalement concernés en 2025 la reprise des branchements d'eaux usées rue de la Fontaine.

- Jeudi 6 novembre 25 : APRIO : les élus ont été tenus informés des dernières campagnes de mesures concernant le projet : Agir Pour Réduire l'Impact d'Ozone. La présentation très technique vise à éveiller les consciences sur ce sujet. L'ozone est un polluant qui agit sur la santé : irritations respiratoires, oculaires, qui dégrade les végétaux et les cultures... Afin de mieux se protéger des effets de l'ozone, un plan d'action est en cours de rédaction.

- Mercredi 26 novembre – voirie et éclairage public : Les élus ont été tenus informés du bilan de travaux annuels ainsi que du bilan de consommation de l'enveloppe budgétaire, par commune et comparée aux attributions de compensation versées. Pour Pelousey, l'équilibre est atteint = 101%. GBM sera beaucoup intervenu en 2025 dans notre village : 255 000 € pour les travaux de la grande rue, 25 000 € de participation aux travaux du SYDED pour dissimulation des réseaux secs de la grande rue, et du bas de la rue du Séminaire, 4 900 € pour l'enrobé de l'impasse du Champ Pusy, 64 500 € pour la rue de Champagny (renforcement par une poutre de la chaussée et enrobé d'une partie de la route) et 95 200 € pour les travaux de la rue des Craits. En 2026, sont prévus la restauration de la rue de Chenevières ainsi que des études pour le renforcement du pont du Verger Fleuri.

Concernant l'éclairage public, GBM est désormais en charge 17 069 supports lumineux et 754 armoires de commande.

- Échanges en amont avec notre référent voirie :

- Concernant la rue du Terne et l'écoulement des eaux pluviales, il propose d'abord de voir avec les pétitionnaires la pose des bordures et d'étudier la transformation des tampons d'eaux pluviales en grilles pour faciliter davantage les évacuations.
- Rue de Champagny, il a entendu nos remarques sur les joints défectueux entre le bicouche et l'épaulement neuf. Il l'a signalé à l'entreprise qui est déjà intervenue.
- Rue du séminaire, concernant le problème des eaux pluviales de voirie : le budget de cette année est consommé. Il verra en 2026 quels travaux frugaux il peut proposer.
- Route de Gray, il attend une réponse des services assainissement à sa proposition de connexion avec les fossés pour trouver une réponse rapide et moins onéreuse qu'une reprise totale du réseau.

○ Eclairage public : Enedis a déconnecté une armoire d'éclairage public à l'entrée du village supprimant l'alimentation de 30 candélabres ! Des tractations sont en cours entre Enedis et GBM pour remettre en cours l'éclairage public et l'éclairage de Noël...

- Julien Sue et le maire ont rencontré les services de GBM dans le cadre du PLUi par rapport à la carte des risques et notamment la carte des aléas inondations qui reprend le schéma des eaux pluviales. Les élus ne partagent pas toutes les trames qui sont imposées, que ce soit celles avec des risques faibles ou forts. Il ne sera pas possible pour autant de la faire évoluer, les élus n'étant pas fondés à remettre en cause les résultats d'un cabinet expert indépendant. C'est bien entendu l'intérêt et la sécurité des particuliers qui sont recherchés mais il n'est pas impossible que ces mêmes propriétaires ne soient pas aussi enthousiastes quand ils découvriront ces trames (problématique lors de revente...). Les parcelles ciblées, très souvent déjà construites, ne deviennent pas inconstructibles mais indiquent un risque au propriétaire dont il doit tenir compte dans ces aménagements futurs... Dans le cas d'aléa fort, des études pourront être demandées par le service instructeur pour l'obtention d'un permis de construire par exemple. Il faut noter enfin que les travaux réalisés par la commune et GBM, comme par exemple la Noue tout le long de la Départementale récemment, ne permettent pas de lever une trame. On doit accepter qu'un ouvrage permet de répondre aux intempéries actuelles mais ne sera peut-être pas efficient lors d'une crue centennale...

Les élus feront au mieux pour l'expliquer aux habitants dans le cadre de l'enquête publique du PLUi qui interviendra en début d'année prochaine. La commune sera aussi appelée à donner son avis et pourra, elle aussi, formuler des observations.

Actualité des comités consultatifs et pilotage

- Environnement : Madame le Maire relate les informations fournies par Stéphanie Gharbi, des plantations ont été réalisées avec une classe de l'école primaire dans le cadre du projet sensibles'haie. Elle remercie Roland Jouffroy qui a apporté une aide précieuse.
- Jeunes citoyens : les jeunes ont participé aux commémorations du 11 novembre et se sont retrouvés pour décorer la mairie et les écoles. Merci à eux !!

Ecole

- Conseil d'école du 4 novembre : François Belot et le Maire y ont participé. A noter la très bonne intégration et prise de fonction du nouveau directeur et toujours autant de dynamisme des enseignants pour porter des nouveaux projets, des sorties pédagogiques. L'accompagnement de l'association des parents d'élèves, des parents directement et de la mairie a été aussi salué.
- Comité de pilotage Relais Petite Enfance : Il s'est tenu à la maison de la Noue en présence de la référente CAF et du maire en sa qualité de présidente du SICA. Les données concernant l'offre et la demande du mode de garde sont observées avec précision pour mieux anticiper les besoins. Les interventions du relais ont été rappelées, notamment en matière d'informations et aussi de formation des assistantes maternelles agréées.
- Pôle petite enfance : les patères supplémentaires ont enfin été posées ainsi que le volet manquant. La commune vient donc de solder le dossier et a effectué les soldes de demandes de subvention.

Informations diverses

- Le maire assure le lien avec l'entreprise Kompan et FCE pour répondre aux observations du dernier rapport demandant des interventions sur les aires des jeux. Nous sommes dans l'attente des devis de matériel.
- Benoit Ricloux informe d'une décision Modificative « Fongibilité » qui a été prise pour permettre le financement de l'opération une naissance + un arbre planté
- Rencontre des élus du secteur avec le prêtre Imbert pour la présentation au sein du diocèse de Besançon, des nouvelles paroisses. A la suite de constats, par exemple la diminution du nombre de prêtres sur le doyenné (142 en 2000 pour 59 en 2023), la baisse du nombre de sacrements (nombre de baptême divisé par deux, de mariage divisé par trois...), le diocèse a présenté sa réorganisation. Pelousey est donc désormais dans la paroisse Notre Dame du Val d'Ognon dont le siège est à Ecole-Valentin. Deux églises phare ont été retenues Pin et François pour les célébrations de messe du dimanche, les autres églises seront sollicitées pour d'autres temps de prières...
- En mairie cette fois, le Maire a rencontré des représentants de la paroisse avec le service aide aux communes de Grand Besançon pour présenter le diagnostic de l'église qui a été réalisé. Les travaux à envisager sont nombreux et coûteux, il va donc falloir prioriser

et peaufiner le plan de financement, solliciter par exemple la fondation du patrimoine... Il est proposé de préparer ensemble (paroisse/commune) cette phase en 2026 pour effectuer les travaux en 2027.

- Julien Sue informe du début des travaux du permis d'aménager AFON, sous le village. Il est intervenu pour coordonner le déplacement d'un candélabre et demandé aux entreprises un maximum de sécurité vis-à-vis du passage des piétons.
- Les travaux du SYDED de renforcement et dissimulation des réseaux secs ont commencé au centre du village. Ils devraient durer 3 semaines et reprendront en février pour la pose de l'éclairage etc... Un enduit provisoire sera posé sur la route et les enrobés seront repris au printemps. Le Maire informe qu'elle a signé chez le notaire l'acte lié à ces travaux (délibération récente pour acquisition d'un délaissé).
- La commune est sollicitée pour un emplacement d'un foodtruck à partir de mars 2026 le dimanche soir, les élus donnent leur accord de principe.
- Un devis a été signé pour le changement de la porte garage de la mairie.
- Un devis a été signé pour la réparation du chauffage de la maison de la Noue.
- Malheureusement, les élus ont constaté de nouveaux dépôts sauvages sans qu'il ne soit possible d'en identifier les auteurs...
- L'enrobé sur le périmètre de l'ancienne cabine téléphonique à proximité de la mairie a été dégradé, le responsable s'est fait connaître et fera les réparations.
- 2 cambriolages ont été signalés dans la même rue. Il n'y a malheureusement aucun témoin...
- Le Maire évoque le feu qui a ravagé une partie de la ferme de Barband. Elle est intervenue avec Julien et Hélène Sue dans la nuit, puis le lendemain pour coordonner les interventions avec le SDIS. Le feu a malheureusement repris le dimanche, Benoit Ricloux a assuré à nouveau la coordination avec les pompiers.

Vie associative et festive

- Le Maire a participé à l'assemblée générale de l'EMICA (Ecole de Musique du Canton d'Audeux) le 12 novembre, à noter une situation financière saine qui reste tout de même fragile.
- Le projet de café associatif porté par l'ALE avance, il est détaillé dans la délibération ci-dessus. Les élus saluent ce nouvel engagement bénévole et sont enthousiastes pour le soutenir.
- Les commémorations du 11 novembre se sont bien passées, avec la présence remarquée d'un passionné d'histoire habillé en poilu !
- Très bons retours également pour la 10^e édition des Fondus de la marche avec une participation record !

AGENDA :

Agenda des élus :

- Tous les lundis – 18 h 00 – Municipalité
- Prochain conseil municipal : lundi 5 janvier – 20 h
- Samedi 20 décembre – 10 h : Commission électorale
- Samedi 20 décembre – 11 h : Cérémonie citoyenneté

Événements futurs :

- Mardi 2 décembre – 17 h 30 : conférence sur le sommeil
- Vendredi 5 décembre – Commémoration aux Monuments aux morts
- Samedi 6 Décembre – Repas des Aînés – Salle Saint-Martin
- Vendredi 12 Décembre – Fête de Noël de l'APE – Maison de la Noue
- Vendredi 16 janvier – 20 h - Vœux du Conseil Municipal

Fin de la séance à 22 h 00

Le Maire,
Catherine Barthelet

Le secrétaire de séance,
Daniel VARCHON